

RÈGLEMENT DU CONCOURS – CONCOURS PHOTO JEUX OLYMPIQUES

Date : 15/01/2026

ARTICLE 1

Brussels Airport Company NV, dont le siège social est situé Priester Cuypersstraat 3, 1040 Etterbeek, numéro d'entreprise 0890.082.292 (RPR Bruxelles) et dont le siège d'exploitation est Luchthaven Brussel Nationaal 1M, Compass Building, 1930 Zaventem (« BAC »), organise un concours sans obligation d'achat qui se déroule du 15/01/2026 au 15/03/2026.

ARTICLE 2

La participation à ce concours est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans, à l'exception :

- des membres du personnel de BAC et de ses partenaires,
- de ses agences de publicité,
- ainsi que toute personne ayant contribué à l'organisation du présent concours.

Sont également exclus du droit de participation les membres de la famille au premier degré des personnes mentionnées ci-dessus, ainsi que les personnes domiciliées à la même adresse que celles mentionnées ci-dessus.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent participer que si elles disposent de l'autorisation expresse de l'un de leurs parents ou de leur tuteur légal. Si une personne de moins de 18 ans participe, BAC part du principe qu'elle dispose de cette autorisation. À défaut de pouvoir présenter cette autorisation, BAC peut exclure la participation ou retirer le droit à un prix.

ARTICLE 3

Pour participer valablement, le participant doit compléter intégralement le questionnaire et y joindre une photo prise dans l'un de nos photobooths désignés à Brussels Airport.

Toute participation incomplète sera exclue du concours.

ARTICLE 4

Un maximum de 3 (trois) gagnants pourra être désigné.

Les gagnants seront choisis par une équipe de Brussels Airport.

Les gagnants seront avertis personnellement par e-mail. En l'absence de réponse dans un délai de 14 jours calendaires, BAC se réserve le droit de retirer le prix et de désigner un autre gagnant.

ARTICLE 5

Le(s) gagnant(s) remportent le(s) prix suivant(s) : un bon de voyage d'une valeur de 500 €.

Les prix ne peuvent être échangés ni convertis en espèces et ne sont pas transmissibles à des tiers. BAC se réserve le droit d'attribuer un prix d'une valeur équivalente au prix initial.

ARTICLE 6

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois. Une même personne ne peut pas participer avec différentes adresses e-mail.

Un seul prix par personne, par adresse e-mail et par adresse IP pourra être attribué.

Une même personne ne peut remporter la première place qu'une fois par année civile dans l'un des concours en ligne organisés par BAC.

ARTICLE 7

BAC peut à tout moment exclure une personne de ce concours ou d'un concours futur en cas de non-respect des conditions de participation, ou en cas (de suspicion) d'abus, fraude ou participation de mauvaise foi. BAC peut également exclure un gagnant qui ne répond pas à la notification conformément à l'article 4.

ARTICLE 8

BAC se réserve le droit de modifier le concours ou son déroulement en cas de circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté.

BAC ne peut être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé.

ARTICLE 9

BAC se réserve le droit de communiquer à propos du concours, par exemple à des fins promotionnelles.

ARTICLE 10

BAC n'est pas responsable des éventuels dommages, blessures ou accidents pouvant survenir à la suite de la participation au concours et/ou de l'obtention d'un prix.

BAC n'est pas responsable des erreurs d'impression, de jeu, de mise en page ou autres, ni des problèmes techniques (relatifs à Internet, aux e-mails, ...).

ARTICLE 11

Le participant donne son accord explicite pour le traitement, par BAC, des données personnelles suivantes : nom, adresse, adresse e-mail, langue préférée et photo personnelle, afin d'assurer le bon déroulement du concours. Ces données seront conservées pendant 30 jours à compter de la fin de la période de participation.

Si le participant donne son accord explicite via la case prévue à cet effet, BAC peut l'informer concernant des promotions, offres et concours, notamment via ses newsletters.

BAC traite les données personnelles conformément à la réglementation applicable. En communiquant ses données personnelles, le participant accepte expressément que BAC les collecte et les traite conformément à sa déclaration de confidentialité, disponible sur : <https://www.brusselsairport.be/nl/privacy-policy>
Le participant peut à tout moment consulter, modifier ou supprimer gratuitement ses données personnelles ou s'opposer à leur traitement, en envoyant un e-mail à privacy@brusselsairport.be.

ARTICLE 12

Le simple fait de participer implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Aucune contestation concernant la formulation des questions ou les réponses ne sera acceptée.

ARTICLE 13

Le droit belge est applicable au présent règlement. Tout litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable relève de la compétence exclusive des tribunaux néerlandophones de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.